



CES NEWSLETTER

CONFÉDÉRATION
EUROPÉENNE
DES SYNDICATS

N°15
Février 2007



Cher(e)s lecteur(trice)s,

La "flexicurité" sera sans aucun doute le débat important des mois à venir au niveau européen.

Ce débat est essentiel pour l'avenir du modèle social européen. Notre défi est d'exercer une influence déterminante dès le début des débats en définissant notre propre concept de la "flexicurité" par des mesures et des objectifs clairs pour affronter le problème de la précarité de l'emploi et demander de réelles garanties de sécurisation des parcours professionnels ainsi que des emplois de qualité.

Le prochain Sommet social tripartite sera l'occasion pour nous de faire des propositions et de passer à l'offensive car la "flexicurité" sera un des sujets à l'ordre du jour de cette réunion.

Nous considérons la clarification de ce concept comme une priorité afin de pouvoir apprécier l'engagement des différentes parties sur la flexibilité et la sécurité. L'enjeu est de taille car l'utilisation de subterfuges rendrait l'Europe impopulaire.

D'autre part, l'Union européenne fête un événement important dans peu de temps: le 50ème anniversaire du traité de Rome. A cette occasion, nous avons rédigé une déclaration demandant aux décideurs européens de s'engager pour davantage d'Europe sociale, condition essentielle pour recueillir l'adhésion des citoyens à la construction européenne.

John Monks
Secrétaire général

SOMMAIRE

● Éditorial	p.1	
● <u>Actualité européenne</u>	p.2	
● <u>Actualité syndicale</u>	p.3	
● <u>Agenda européen</u>	p.4	
● <u>Agenda syndical</u>	p.5	
● <u>Communications</u>	p.6	
● <u>Dossier sur la syndicalisation: l'Italie</u>	p.7	

Signez notre pétition pour des services publics de qualité, accessibles à tous

www.petitionpublicservice.eu

Confédération européenne des syndicats

CES
(Confédération européenne des syndicats)

Boulevard du Roi Albert II, 5
B-1210 Bruxelles (Belgique)
Téléphone: +32 (0)2 224 04 11 Fax: +32 (0)2 224 04 54
E-mail: media@etuc.org

[Page précédente](#) <<

Actualité européenne

Une relance de la stratégie communautaire sur la santé et la sécurité au travail est indispensable - 21/02/2007

La Commission européenne a publié sa [nouvelle stratégie sur la santé et sécurité au travail pour la période 2007-2013](#).

Même si son objectif de réduction de 25 % du taux d'incidence des accidents du travail dans l'UE apparaît ambitieux, **c'est pourtant la stratégie la plus pauvre en initiatives concrètes depuis 1978.**

Pour la Confédération européenne des syndicats (CES), les accidents du travail constituent une partie limitée des atteintes à la santé causées par le travail. **La CES regrette que les maladies liées au travail ne figurent pas dans cette Communication.** L'approche générale suivie par la Commission semble considérer la santé au travail surtout comme une variable de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

Pour la CES **une véritable stratégie de prévention s'avère nécessaire.** Elle doit se fonder sur des dispositifs précis, notamment **la représentation des travailleurs, l'inspection du travail et les services de prévention.**

De même, **la Commission semble avoir oublié le Traité qui préconise l'harmonisation du milieu de travail par la voie de directives communautaires.** Elle privilégie les recommandations, dont la pratique démontre l'inefficacité, et d'autres instruments non contraignants: après cinq années de tergiversations, **la CES aurait souhaité que la Commission se fasse une idée plus précise des « possibles initiatives ».**



[Communiqué de presse de la CES](#)



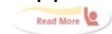
[Communiqué de presse de la Commission](#)

Le rapport conjoint de la Commission sur la protection sociale et l'inclusion sociale montre que l'UE doit faire plus et mieux - 22/02/2007

A l'occasion du [Conseil « Emploi et affaires sociales »](#), la Commission européenne a présenté son [rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale](#). Ce rapport montre qu'un **Européen sur six vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté.**

Pour la CES, **il est donc urgent de renforcer certaines des politiques aujourd'hui mises en œuvre au sein des Etats membres.**

Pour la CES, **si l'UE veut tenir son objectif d'éradiquer la pauvreté d'ici 2010, non seulement les Etats membres doivent redoubler d'efforts, mais aussi et surtout infléchir certaines de leurs politiques** aux effets contre-productifs par rapport aux ambitions affichées.



[Communiqué de presse de la CES](#)



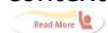
[Communiqué de presse de la Commission](#)

[Page précédente](#) <<

Actualité syndicale

● **Première rencontre des jeunes partenaires sociaux européens - 02-03/02/2007**

Pour la première fois, près de 70 jeunes syndicalistes de la Confédération européenne des syndicats (CES) **et employeurs** (YES for Europe) **se sont rencontrés à Bruxelles** lors d'une **conférence** conjointe intitulée "Jeunes partenaires sociaux européens : défis et perspectives". L'**objectif** de la conférence était de **mieux se connaître afin de mieux gérer les défis posés par l'Union européenne** dans le contexte de la mondialisation.



[Communiqué de presse de la CES](#)

● **Comité de direction de la CES - 08/02/2007**

Le Comité de direction de la CES s'est réuni à Bruxelles.

Plusieurs points à l'ordre du jour dont la préparation du Sommet de Printemps et la [pétition pour sur les services publics](#).

● **Rencontre de la CES avec la Présidence allemande de l'UE - 27/02/2007**

Une délégation de la CES comprenant le Président, **Cándido Méndez**, le Secrétaire général **John Monks**, et **Michael Sommer**, Président de la DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund), a rencontré la **chancelière Angela Merkel**, à Berlin, afin de lui **exposer les principales revendications des syndicats pour les mois à venir**.

La **création d'un plus grand nombre d'emplois, et de meilleure qualité**, est en tête des priorités de l'agenda syndical. **Concernant la flexicurité, la CES confirme qu'elle n'est acceptable que si elle améliore la qualité du travail et met un terme à la précarité**. La flexibilité ne doit pas prendre le pas sur la sécurité.

De même, **la CES demande instamment à la présidence allemande de trouver une sortie à l'impasse constitutionnelle actuelle**, mais pas à n'importe quel prix. « *Nous n'accepterons jamais un "mini-traité" qui n'intègre pas la Charte des droits fondamentaux* » avertit John Monks.



[Communiqué de presse de la CES](#)



[Memorandum syndical à la Présidence allemande de l'UE](#)

● **Premier séminaire conjoint des partenaires sociaux européens sur le dialogue social en Turquie - 22-23/02/2007**

La **CES**, en partenariat avec **BUSINESSEUROPE**, **l'UEAPME** et le **CEEP**, a organisé un **séminaire conjoint à Istanbul**. L'objectif du séminaire était de soutenir les partenaires sociaux turcs à identifier leurs besoins au niveau national afin qu'ils puissent d'une part, renforcer leurs capacités et agir efficacement, et d'autre part, représenter les opinions de leurs membres dans le cadre du **dialogue social européen**. Les **trois confédérations les plus représentatives en Turquie:**



TURK-IS, HAK-IS et DISK ont ainsi pu se réunir avec des représentants des organisations patronales turques. Ils ont pu souligner la nécessité de respecter le droit d'association syndical et de syndiquer davantage certains secteurs économiques clé (comme le textile, la chaussure et l'alimentation). Les partenaires sociaux européens ont eu l'opportunité de donner des informations sur les développements et les procédures du dialogue social au niveau européen. Ce séminaire était le premier d'une série de quatre événements que les partenaires sociaux européens vont mettre en place en 2007, sur base de leur deuxième projet intégré, financé par la Commission européenne. Le prochain séminaire aura lieu les 28 et 29 mars en Bulgarie.

[Page précédente](#) <<

Agenda européen

Février - Mars 2007

● 11/02/2007	Réunion informelle des Ministres du Commerce (Bruxelles)	Ordre du jour de la réunion
● 12-13/02/2007	Conseil Affaires générales et relations extérieures (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 12-15/02/2007	Session plénière du Parlement européen (Strasbourg)	Ordre du jour de la session plénière
● 15/02/2007	Conseil Transports, télécommunications et énergie (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 15-16/02/2007	Conseil Justice et affaires intérieures (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 16/02/2007	Conseil Éducation, jeunesse et culture (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 19/02/2007	Conseil Compétitivité (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 20/02/2007	Conseil Environnement (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 22/02/2007	Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 26/02/2007	Réunion de l'Eurogroupe (Bruxelles)	Ordre du jour de la réunion
● 27/02/2007	Conseil ECOFIN (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 01-02/03/2007	Réunion informelle des ministres de l'éducation (Heidelberg)	Ordre du jour de la réunion
● 05-06/03/2007	Conseil Affaires générales et relations extérieures (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 08-09/03/2007	Conseil européen (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 12-15/03/2007	Session plénière du Parlement européen (Strasbourg)	Ordre du jour de la session plénière
● 12-13/03/2007	Réunion informelle des ministres de la Coopération au développement de l'UE et dialogue informel ACP-UE au sujet des Accords de partenariat économique (Bonn)	Ordre du jour de la réunion
● 16/03/2007	Partenariat euro-méditerranéen Emploi et Affaires sociales (Berlin)	Ordre du jour de la réunion
● 22-23/03/2007	Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 24-25/03/2007	Réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement (Berlin)	Ordre du jour de la réunion
● 26/03/2007	Eurogroupe (Bruxelles)	Ordre du jour de la réunion
● 27/03/2007	Conseil « ECOFIN » (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
● 28-29/03/2007	Mini-session plénière du Parlement européen (Bruxelles)	Ordre du jour de la session plénière
● 30-31/03/2007	Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères (Brême)	Ordre du jour de la réunion

[Page précédente](#) <<

Agenda syndical

Février - Mars 2007

- 02-03/02/2007 Conférence « Jeunes partenaires sociaux et européens: défis et perspectives » (Bruxelles)
- 08/02/2007 Comité de direction de la CES (Bruxelles)
- 08-10/02/2007 Congrès de Podkrepa (Bulgarie)
- 20-21/02/2007 Conférence « Quels emplois dans une économie européenne sobre en carbone ? » (Bruxelles) [Programme de la Conférence](#)
- 26-27/02/2007 Séminaire sur l'avenir de la Constitution européenne (Bruxelles)
- 27/02/2007 Rencontre de la CES avec la Présidence allemande de l'UE (Berlin)
- 06/03/2007 Quelle politique énergétique pour l'UE ? (Bruxelles) [Programme de la Conférence](#)
- 19/03/2007 Fondation du Conseil régional pan-européen (PERC) (Rome)
- 20/03/2007 Comité de direction de la CES (Rome)
- 20-21/03/2007 Comité exécutif de la CES (Rome)

[Page précédente <<](#)

Communications

Conférence « Les emplois dans une Europe sobre en carbone » - 20-21/02/2007

La CES a organisé une **conférence** intitulée « **Quels emplois dans une économie européenne sobre en carbone?** » à laquelle ont participé, entre autres, **Vladimir Spidla**, Commissaire européen pour l'emploi et les affaires sociales, **Stavros Dimas**, Commissaire européen pour l'environnement, **Christina Narbona**, Ministre espagnole de l'environnement et **David Miliband**, Secrétaire d'Etat britannique à l'environnement. Lors de cet événement, **la CES a présenté les résultats d'une étude entreprise dans 11 pays européens concernant l'impact du changement climatique sur l'emploi.** C'est la première fois qu'une étude aborde de manière systématique les mesures de lutte contre le changement climatique et son impact sur l'emploi en analysant, en particulier, les implications dans différents secteurs économiques, notamment la production d'énergie, les transports, la sidérurgie, le ciment, l'habitat et la construction, qui représentent à eux-seuls plus de 80% des émissions de gaz à effet de serre.



[Communiqué de presse de la CES](#)

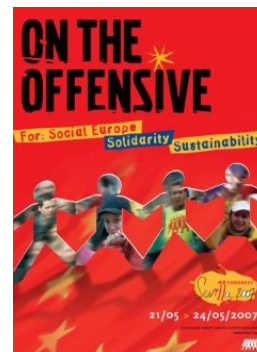
Onzième Congrès statutaire de la CES

La CES organisera son **11e Congrès statutaire à Seville (Espagne) du 21 au 24 mai.**

Quelque 1 000 délégués représentant toutes les organisations affiliées à la CES participeront au Congrès.

Cet événement de premier plan dans le calendrier syndical européen débattre des défis auxquels les syndicats européens doivent faire face actuellement, et définira les stratégies à adopter au cours des quatre années à venir.

De plus, **un site Internet spécial Congrès sera en ligne m-ars.** Vous y trouverez de plus amples informations sur le programme et les thèmes des débats.



Séminaire de la CES sur le futur de la Constitution européenne - 26-27/02/2007

La CES et l'Institut syndical européen pour la recherche, l'éducation et la santé et sécurité au travail (ETUI-REHS) ont organisé un **séminaire sur l'avenir du Traité constitutionnel.**

Les responsables du mouvement syndical européen, des universitaires ainsi que des membres du Parlement européen ont **débatu de l'état de lieux des discussions sur la Constitution et avancé des pistes pour sortir de l'impasse que nous connaissons actuellement.**

La CES estime que le traité constitutionnel représente une avancée pour l'Europe sociale et les droits des travailleurs et s'oppose à un "mini-traité" qui n'intègre pas la Charte des droits fondamentaux

Publications de documents de la Commission européenne

Nous vous signalons la publication des documents suivants:

- [Tableau d'affichage du marché intérieur](#) (Uniquement en anglais) (01/02);
- [Prévisions économiques intermédiaires](#) (Uniquement en anglais) (16/02);
- [Nouvelle stratégie sur la santé et sécurité au travail pour la période 2007-2013](#) (21/02).

[Page précédente <<<](#)

Dossier

La syndicalisation en Italie

Dans le cadre de notre dossier sur la syndicalisation, nous abordons dans ce numéro l'exemple italien.

Avec un taux de syndicalisation qui tourne autour des 35%, l'Italie se situe au-dessus de la [moyenne européenne](#). Les trois confédérations nationales, la [Confédération générale italienne du travail \(CGIL\)](#), la [Confédération italienne des syndicats des travailleurs \(CISL\)](#) et l'[Union italienne du travail \(UIL\)](#), toutes trois membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), sont très actives dans le domaine de la syndicalisation.

Face à une société en constante évolution, le syndicat doit s'adapter aux changements. Telle est l'approche commune des trois confédérations italiennes qu'elles ont décidé de répercuter au niveau de la syndicalisation. Les changements structurels dûs à la mondialisation, l'émergence du phénomène migratoire ont contribué à modifier le contexte dans lequel les syndicats italiens opèrent.

De même, depuis le début des années 90, on a assisté à une modification importante du droit du travail italien: en effet, de nouveaux types de contrats, essentiellement précaires, ont été introduits. Dans le même temps, l'Italie est passée d'une terre d'émigration à un pays d'immigration. Ces phénomènes ont poussé les syndicats à mettre en place de nouvelles activités et à développer de nouvelles structures pour accroître leur nombre de membres tout en cherchant à atteindre de « nouvelles » catégories de personnes, comme les travailleurs précaires ou atypiques et les migrants.

Des services de plus en plus personnalisés

Ce sont les représentants syndicaux élus sur leurs lieux de travail et les délégués syndicaux qui s'occupent directement de la syndicalisation dans les trois organisations italiennes. Chaque fédération sectorielle organise les activités de syndicalisation. La confédération supervise et coordonne ces activités. Un élément fondamental de cette activité repose sur la large présence des organisations syndicales, non seulement au sein des entreprises et des lieux de production, mais aussi sur le territoire national. Les trois confédérations italiennes s'appuient sur des milliers de sièges locaux qui jouent un rôle social important sur le terrain.

L'engagement des représentants syndicaux¹ ainsi qu'une présence massive sur le territoire italien constituent les éléments principaux des activités de syndicalisation, mais ils ne sont pas les seuls.

Face aux changements socio-économiques de ces 20 dernières années et à la crise du système des relations industrielles classiques, les syndicats italiens ont développé de nouvelles activités pour démontrer leur pertinence sociale. En effet, les CGIL, CISL et UIL ont proposé une série de services et de structures d'assistance individuelle afin de répondre aux nouveaux besoins des travailleurs.

Ces structures font partie des « systèmes de services » proposés aux affiliés². Ils comprennent

¹ Les représentants syndicaux sont élus tous les deux ans par tous les travailleurs directement sur les lieux de travail. Tous les salariés sont à la fois électeurs et éligibles. Lors des dernières élections les représentants soutenus par les CGIL, CISL et UIL ont obtenu 92% des voix.

² Les systèmes des services proposés par les trois confédérations syndicales italiennes s'organisent autour de structures comme les « Patronati » [INCA-CGIL](#), [INAS-CISL](#) et [ITAL-UIL](#) actifs dans la tutelle individuelle des travailleurs pour ce qui relève des droits liés aux pensions, à la protection sociale et à l'assistance sociale.

des services de consultation pour des questions liées à la fiscalité ou aux retraites, des services d'aides aux consommateurs, ainsi qu'une aide juridique en cas de différends sur les lieux de travail.

Toute personne peut bénéficier de ces services; des tarifs avantageux sont proposés aux syndiqués.

Ces services personnalisés permettent également aux syndicats d'atteindre des nouvelles catégories de personnes peu touchées par le mouvement syndical jusqu'à présent. Pour de nombreux citoyens, ces services et ces structures représentent le premier contact avec les syndicats. Ce premier contact pousse souvent ces personnes à franchir le pas vers une affiliation à un syndicat.

Le travailleurs migrants

Selon les dernières statistiques de l'Institut national italien des statistiques (ISTAT), le nombre de travailleurs migrants s'élevait à environ 1.225.000 travailleurs au quatrième trimestre 2005: en Italie, ils représentent désormais 5,4% du total³ des travailleurs.

La croissance du nombre des travailleurs migrants est un élément constant depuis plusieurs années. De manière encore plus surprenante, le taux d'occupation des travailleurs migrants (65,4%) est supérieur à celui des Italiens (57,4%) pour la tranche d'âge 15-64 ans. Compte tenu de cette évolution, les syndicats ont agi pour représenter ces travailleurs tout en affirmant leurs droits.

La syndicalisation des migrants est menée à trois niveaux: confédéral, sectoriel et individuel. Depuis la fin des années 80, CGIL, CISL et UIL ont mis en place des politiques syndicales vis-à-vis des migrants, dans le but de soutenir au niveau confédéral, les actions menées par les fédérations sectorielles.

Les fédérations sectorielles intègrent les travailleurs migrants dans leurs politiques de syndicalisation, en coopération étroite avec les départements « immigration » organisés au niveau confédéral. En ce qui concerne les conventions collectives, tous les salariés sont représentés par les organisations syndicales sans distinction d'aucune sorte entre migrants et travailleurs italiens.

S'agissant de l'assistance individuelle, et notamment pour faire face aux problèmes spécifiques des travailleurs migrants, les syndicats italiens ont mis en place des structures *ad hoc*, notamment [les Centres «Migrants»](#) de la CGIL, [l'Association nationale au delà des frontières \(ANOLF\)](#) promue par la CISL et [ITAL migrants](#) de l'UIL. Ouvertes à tous les citoyens migrants, ces structures les aident pour tout problème lié à l'obtention ou au renouvellement des permis de travail, s'occupent des questions pratiques concernant le rattachement familial et fournissent des informations sur le système de protection sociale italien.

Ces structures représentent un pont très important entre le syndicat et les citoyens migrants. L'ouverture aux « nouveaux » travailleurs arrivés de l'étranger a été importante en terme d'affiliation syndicale. L'ANOLF, par exemple, a contribué à apporter à la CISL plus de 175 000 travailleurs migrants. Les travailleurs migrants représentent, quant à eux, huit pour cent des travailleurs affiliés à la CGIL.

Dialoguer avec les travailleurs précaires

Depuis le début des années 90, la précarité du travail a considérablement augmenté en Italie. Plusieurs réformes du droit du travail ont introduit des contrats de travail atypiques, surtout dans le secteur des services.

L'introduction de contrats précaires a fragilisé les travailleurs. Face à cette situation nouvelle, le mouvement syndical italien a jugé nécessaire d'intégrer ces travailleurs atypiques.

Lors de l'introduction en Italie du travail intérimaire (1998), les trois confédérations syndicales italiennes ont mis en place des structures pour faire face aux problèmes des travailleurs atypiques. Ainsi, ont été créés : [Nouvelles identités du travail \(NIDIL-CGIL\)](#), [l'Association travailleurs atypiques et intérimaires \(ALAI-CISL\)](#) et [la Coordination pour l'emploi des travailleurs atypiques \(CPO-UIL\)](#). Le but de ces structures est de représenter cette nouvelle catégorie de

³ D'après d'autres sources, ce chiffre serait bien plus élevé en raison des nombreux travailleurs migrants non déclarés.

travailleurs et de répondre à leurs besoins.

Elles offrent plusieurs services personnalisés aux membres. En particulier, les guichets fournissent des informations sur les contrats de travail atypique, des consultations dans les domaines de la fiscalité et de la sécurité sociale, voire un accompagnement en cas de différends au travail.

De même, les inscrits à ces différentes structures (NIDIL-CGIL, ALAI-CISL ou CPO-UIL) peuvent bénéficier des services mis en place par les trois confédérations pour tous les travailleurs syndiqués.

En dehors de la volonté de créer un lien entre le monde du travail atypique et le syndicalisme, le but de ces structures est de contribuer au changement de ces contrats atypiques en contrats normaux et de garder ces travailleurs dans le syndicat, une fois que leur situation a cessé d'être précaire.

Les trois structures qui se sont adressées aux travailleurs atypiques ont augmenté leur affiliation de manière exponentielle et se sont vite imposées comme point de contact incontournable pour les travailleurs précaires.

Éléments de réflexion

Les syndicats italiens ont su se frayer un chemin en termes de syndicalisation, malgré un contexte socio-économique difficile. En effet, le développement de la sous-traitance dans les entreprises publiques et privées constitue un frein à la syndicalisation. De même, la précarisation du monde du travail complique l'action des syndicats.

Cependant, les syndicats italiens connaissent une certaine réussite en matière de syndicalisation car ils ont su réagir et faire face aux changements économiques et sociaux. Ils sont présents dans la société à tous les niveaux tout en étant influent au niveau national.

L'engagement vis-à-vis des travailleurs migrants et précaires a permis aux syndicats italiens de s'imposer comme interlocuteur privilégié vis-à-vis d'autres acteurs.

Contacts et liens:

Carlo Baldini – Département Organisation de la CGIL : reinsediamento@mail.cgil.it

Giosino Palermo – Département Organisation de la CISL : g.palermo@cisl.it

Rosaria Pucci – Département Organisation de la UIL : r.pucci@uil.it

CGIL: www.cgil.it

CISL: www.cisl.it

UIL: www.uil.it

Équipe éditoriale

Éditeur responsable: John Monks

Rédactrice en chef: Patricia Grillo

Rédacteurs: Daniele Melli, Kate Holman



Sign our petition for high-quality public services, accessible to all

TOGETHER, WE DEMAND PUBLIC SERVICES THAT GENUINELY MEET
PEOPLES' NEEDS, AND WE CALL ON THE EUROPEAN COMMISSION
TO BRING FORWARD EUROPEAN LEGISLATION

Signez notre pétition pour des services publics de qualité, accessibles à tous

ENSEMBLE, REVENDIQUONS DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE
DES CITOYEN(NE)S ET DEMANDONS À LA COMMISSION EUROPÉENNE
DE PROPOSER UNE LEGISLATION EUROPÉENNE.

NAME / NOM	E-MAIL / CONTACT	SIGNATURE



www.petitionpublicservice.eu

ETUC PUBLICATION - 2007



NAME / NOM	E-MAIL / CONTACT	SIGNATURE